Image not found or type unknown

Obligation facturation?

Par **Halo17**, le **04/02/2022** à **18:28**

Bonjour,

Je viens de me déclarer en micro entrepreneuse (code APE 4791A).

Je fais essentiellement de l'achat revente via une plateforme marketplace.

Je ne vends qu'en France.

Ma question: la facturation est elle obligatoire dans ce cas précis? Car sur le site service public, j'ai noté qu'il était fait mention d'une obligation de facturation entre un professionnel et un particulier, que si le client en faisait la demande, et pour les ventes à distance en Europe (hors France). Et sur d'autres sites, on évoque une obligation de facturation pour les ventes à distance de façon générale.

Pouvez vous me stipuler un texte de loi ou autre sur lequel m'appuyer svp?

En vous remerciant par avance.

Cordialement,

Par **Marck.ESP**, le **04/02/2022** à **23:11**

Bonjour
Renseignez vous auprès de votre CCI...

Par **john12**, le **05/02/2022** à **11:44**

Bonjour,

Dans la mesure où vous ne vendez qu'en France et à destination de particuliers uniquement, il n'y a pas d'obligation générale de facturation. La facturation est obligatoire si le client est un assujetti (professionnel), en application de l'article 289-I-1 du code général des impôts. Elle est obligatoire également, si et seulement si le client particulier le demande.

Bien cordialement

Par **Halo17**, le **09/02/2022** à **19:18**

Merci pour votre retour.
Le fait qu'il s'agisse de vente par correspondance n'a aucun impact ?
Aucune réponse du CCI. Ni des impôts.
Bien cordialement

Par **john12**, le **10/02/2022** à **14:07**

Bonjour,

Il n'y a pas de règlementation spécifique à la facturation des ventes en ligne ou par correspondance. La règlementation s'applique à tous les types de commerce ou d'entreprises de services.

Cordialement

Par **Halo17**, le **10/02/2022** à **14:08**

Merci beaucoup pour votre retour.

Cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés